AR Prefecture

063-200072080-2022060<mark>7-CC2</mark>0220408-DE Reçu le 20/06/2022 Publié le 20/06/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers:

En exercice : 53 Présents : 39 Votants : 45

N° CC2022-04-08

OBJET:

ACCORDS DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMME D'INTERET
GENERAL (PIG)

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1^{er} juin 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents: Jean-Yves ARNAUD; Denis ASTRUC; Michel BANCAREL; Jean-Claude BELLARD; Cédric BOILOT; Karine BOURNAT-GONZALEZ; François BRUNET; Jean-Claude CAZEAU; Daniel CLUZEL; Pierrette DAFFIX-RAY; Jacqueline DUBOISSET; Claude DUBOSCLARD; Robert DUBUIS; Laurent DUMAS; Sylvain DURIN; Bernard DUVERGER; Bernard FAVIER; Jean-Claude GAILLARD; Jérôme GAUMET; Marc GIDEL; Patrick GIDEL; Bernadette GOURSON; Jean-Jacques GRZYBOWSKI; Christian JEROME; Claire LEMPEREUR; Michèle MEUNIER; Sabine MICHEL; Christiane MOUGEL; Roger OLLIER; Laurence ORIOL; Bernard PENY; Valérie ROCHE; David SABY; Christophe SARRE; Jean-Marc SAUTERAU; Catherine SIMONET; Odile SOULIER; Jacques THOMAS;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Cédric BOILOT; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Laurent DUMAS;

Excusés remplacés par le suppléant : Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée ou notifiée

Excusés: Marc BEAUMONT; Aurélie DEFRETIERE; Annelyse DURON; Gilles GOUYON; Pascale JEAN; Jocelyne LELONG; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON; Marie-Christine LOURDIN;

Secrétaire: Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

ANU Prate Général des Collectivités

Territoriales,

063-200072080-20220607-CC20220408-DE Reçu le 20/0**V/LP/№2**Code de la construction et d Publié le 20/06/2022

Regule 20/0 Wire 20ode de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du ministère de l'Equipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements signée entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, le 04 juillet 2018, précisant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre du PIG (Programme d'un d'Intérêt Général) départemental,

Vu la délibération en date du 22 février 2022 approuvant la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 ans,

Vu les dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions	%
Madame	PO	Villemaine	Travaux	7 582,94 €	379,00€	5 %	3 033,00 €	40
Marie-louise		Nord- 63640	d'autonomie					%
MONTEL		SAINT-PRIEST	de la personne					
		DES CHAMPS						
Madame	PO	Rozier - 63640	Travaux	6 302,23 €	315,00€	5 %	3 466,12 €	55
Christiane		CHARENSAT	d'autonomie					%
MOURDON			de la personne					
Monsieur	PO	Lieu-dit	Précarité	30 000,00€	1 000,00 €	5 %	13 500,00 €	35
Cyrille		LAROCHE	Energétique					%
VALLENET		63330						
		PIONSAT						

Propose au Conseil Communautaire:

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau cidessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après-မှာ-ခုဖျှော်ပြုမြို့ခြင်းမို့ le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions 063-200072080-20220607-CC20220408-DE Reçu le 20/၀၄/ညာအွန္ M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions, Publié le 20/မြိုင်ပြောင်း sont inscrits au C/6557 du budget principal de la Communauté de

communes pour 2022.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 12 avril 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.